

L'ACCÈS AUX SERVICES SUR ANJOU LOIR ET SARTHE

Un territoire à conforter, des inégalités à réduire

LE CONSTAT

Anjou Loir et Sarthe est un territoire nouveau, qui présente plusieurs spécificités :

- **une offre en services disparate** avec 17% de la population du territoire situé à plus de 9 minutes du panier de services présent sur le territoire ;
- **un accès inégal aux services numériques** accentué par une forte hausse de la dématérialisation générant des difficultés d'accès pour un tiers de la population ;
- **une offre de soins de premier recours déficitaire** avec un niveau d'équipement insuffisant et des manques de spécialistes, ne répondant que partiellement aux besoins.

ON FAIT QUOI ?

1/ On met en place une stratégie de mobilité

- **en aménageant le territoire** pour raccourcir les trajets quotidiens ;
- **en développant des offres de déplacements alternatifs** (transports collectifs, transports à la demande...) ;
- **en mettant en place des plans vélos et piétons.**

2/ On améliore l'accès au numérique

- **en mettant à disposition un accès physique et des alternatives « sans connexion »** pour chaque service ;
- **en facilitant et en accompagnant l'accès aux services numériques.**

3/ On améliore l'accès aux services

- **en mutualisant l'offre de services sociaux** ;
- **en améliorant les services d'accompagnement à l'emploi** grâce à un portail unique et une « carte vitale » de l'emploi ;
- **en améliorant l'offre de services aux personnes âgées** en proposant une offre de logement adapté, grâce à des dispositifs financiers dédiés et en créant un guichet unique de maintien à domicile.



ON S'ORGANISE COMMENT ?

1/ On développe la concertation pour impliquer les citoyens et avoir une meilleure connaissance de leurs besoins.

2/ On accompagne les changements d'habitudes

- **en impliquant les communes, les entreprises, les organisations locales et les citoyens** pour élaborer de nouvelles pratiques ;
- **en créant une plateforme permettant d'accéder à l'ensemble des services** publics et privés sur Anjou Loir et Sarthe ;
- **en soutenant le secteur associatif**, générateur d'offres variées (culturelles, sociales, artistiques...)

3/ On développe et on consolide les liens avec les territoires voisins

- **en mettant en place des partenariats**, notamment pour développer l'offre de transports en commun avec les Communautés de communes voisines ;
- **en étudiant l'opportunité d'un contrat de réciprocité** avec Angers Loire Métropole pour avoir une stratégie métropolitaine au sens du bassin de vie et d'emploi étendu.

EN CONCLUSION

Le Conseil de développement souhaite insister sur :

- la nécessité de **la prise en compte systématique des citoyens se trouvant en dehors des circuits traditionnels** d'accès aux services ;
- **l'importance du maintien**, voire du développement **du lien social** ;
- **sa volonté de procéder à un suivi de l'ensemble des propositions de la Commission**, avec l'organisation d'une nouvelle rencontre entre ses membres et les élus dans une période d'un an après la présentation initiale du rapport.